

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MARTIN**

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Martin, tenue en visioconférence ce 20 avril 2021 à 20 hrs 06.

Sont présents à cette séance :

Siège #2 - André Roy
Siège #3 - Robert Lessard
Siège #5 - Michel Marcoux
Siège #6 - Milisa Pépin

Est/sont absents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Guy Morin
Siège #4 - Yvan Paré

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Giguère. M Simon Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 - CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il a été constaté que l'Avis de convocation a été notifié, tel que requis par la loi, à tous les membres du conseil, incluant aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance, soit messieurs Jean-Guy Morin et Yvan Paré, conseillers.

092-04-2021

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Suite à la présentation de l'ordre du jour, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents Et résolu de retirer les points "Autorisation de signature - Ministère des Transport" et "Autorisation - Vente pour non-paiement de taxes - MRC Beauce Sartigan" pour adopter l'ordre du jour

ADOPTÉE

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4 - SUJETS À DISCUTER

4.1 - Autorisation pour vente et signatures

4.2 - Dépôt d'une demande d'Aide financière - Fonds culturel de la MRC Beauce-Sartigan

4.3 - Demande d'aide financière - Association régionale des loisirs pour les personnes handicapées Chaudière-Appalaches (ARLPHCA)

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

4 - SUJETS À DISCUTER

093-04-2021

4.1 - Autorisation pour vente et signatures

ATTENDU QUE l'immeuble situé au 313 3e rang de Jersey Sud, Club Sportif Grande-Coudée, a été mis en vente et affiché en 2020;

ATTENDU QUE le Conseil est d'accord à vendre l'immeuble du 313 3e rang de Jersey Sud, Club Sportif Grande-Coudée;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont été informé des balises de la vente de l'immeuble;

ATTENDU QUE le prix de vente est de 250 000 \$;

ATTENDU QUE le Conseil a reçu une offre d'achat de Camping Mystic SJ Inc.;

ATTENDU QUE le conseil autorise Messieurs Éric Giguère, Maire, et Simon Leclerc, directeur général de la Municipalité de Saint-Martin à signer le contrat de vente et les documents nécessaires à la vente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Saint-Martin autorise la vente de l'immeuble situé au 313 3e rang de Jersey Sud, Club Sportif Grande-Coudée; au coût de 250 000 \$ à Camping Mystic SJ Inc.

ADOPTÉE

094-04-2021

4.2 - Dépôt d'une demande d'Aide financière - Fonds culturel de la MRC Beauce-Sartigan

ATTENDU QUE la Municipalité désire tenir l'activité d'exposition permanente de photo sportive au Complexe Sportif Matra en 2021;

ATTENDU QUE le coût total du projet est de 4 700\$;

ATTENDU QUE la Municipalité désire déposer une demande d'aide financière de 3 000\$ au programme "Fonds culturel 2021" de la MRC Beauce-Sartigan;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au programme "Fonds culturel 2021" de la MRC Beauce-Sartigan;

QUE le Conseil mandate, pour et au nom de la Municipalité, Mme Patricia Dulac, technicienne en loisirs et culture, à déposer et signer tous documents en lien avec ladite demande d'aide financière.

ADOPTÉE

095-04-2021

4.3 - Demande d'aide financière - Association régionale des loisirs pour les personnes handicapées Chaudière-Appalaches (ARLPHCA)

ATTENDU QUE quatre (4) enfants ayant des besoins particuliers devront

obtenir de l'accompagnement spécialisé lors de la tenue du camp de jour estival en 2021;

ATTENDU QUE trois (3) accompagnateurs spécialisés seront engagés;

ATTENDU QUE l'Association régionale des loisirs pour les personnes handicapées Chaudière-Appalaches (ARLPHCA) offre un programme d'aide financière via le "Programme d'assistance financière en accompagnement en loisirs pour personnes handicapées";

ATTENDU QUE la Municipalité dépose une demande d'aide financière au "Programme d'assistance financière en accompagnement en loisirs pour personnes handicapées" de l'Association régionale des loisirs pour les personnes handicapées Chaudière-Appalaches (ARLPHCA);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière de 8 820 \$ au "Programme d'assistance financière en accompagnement en loisirs pour personnes handicapées" de l'ARLPHCA;

QUE le Conseil mandate, pour et au nom de la Municipalité, Mme Patricia Dulac, technicienne en loisirs et culture, à déposer et signer tous documents relatifs à ladite demande d'aide financière.

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

096-04-2021

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Michel Marcoux, et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE

Fermeture à 20 hrs 29

Je, Éric Giguère, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Éric Giguère
Maire

Simon Leclerc
Directeur général & secrétaire-trésorier